

REPUBLIQUE FRANCAISE – Liberté – Egalité – Fraternité

COMMUNE DE MONTLUEL
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2021-02-24-004

Séance du 24 février 2021

Date de convocation : 18 février 2021

Date d'affichage de la convocation : 18 février 2021

L'an deux mil vingt et un, le vingt-quatre février à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de Montluel s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, à titre exceptionnel compte tenu de la crise sanitaire au sein de la salle polyvalente, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Romain DAUBIÉ, Maire.

Le caractère public de la réunion a été assuré par retransmission en direct d'une vidéo via Facebook live CMMontluel20210224.

PRESENTS : Romain DAUBIÉ, Franck GENILLON, Christian GUILLEMOT, Anne FABIANO, Philippe BELAIR, Aurore SAMIER, Karine GARNIER, Gilbert BARRIQUAND, Mustafa SARIKAYA, Christiane GUERRERO, Jean-Luc CHARVET, Laurence RAVERO, François CREVOLA, Virginie BECQUET, René BERTRAND, Corinne DEBARREIX-PAGE, Patrick RENARD, Josette SAVARINO, Maryse PACCARD, Jean-Paul DA SILVA, Inès DUBOIS, Carine MOUSTAUD, Bertrand GUILLET, Jean-Claude PERON, Nathalie MONDY, Albane COLIN

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : Christian PRADIER (procuration à Gilbert BARRIQUAND), Irène TOST (procuration à Romain DAUBIÉ)

ABSENT EXCUSÉ : Manon RIGOLLIER

SECRETAIRE DE SEANCE : Corinne DEBARREIX-PAGE

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de conseillers présents : 26

Pouvoirs : 2

Objet : Débat d'orientation budgétaire 2021 – budget principal

Rapporteur : Aurore SAMIER

Il est rappelé à l'assemblée que, conformément à l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, un débat d'orientation budgétaire est obligatoire dans les communes de 3 500 habitants et plus.

Ce débat d'orientation budgétaire (DOB) doit avoir lieu dans les deux mois précédant le vote du budget et il doit s'appuyer sur un rapport d'orientation budgétaire (ROB) qui est porté à la connaissance des conseillers municipaux.

Enfin, il est à noter que le débat ne doit pas seulement avoir lieu, il doit en outre être pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

Après présentation du rapport d'orientation budgétaire pour 2021 dont le contenu est annexé et après en avoir débattu, le Conseil Municipal :
- **PREND ACTE** de la tenue du débat d'orientation budgétaire pour 2021.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits,

Transmise en Préfecture le :

Reçue en Préfecture le :

Affichée le :

Pour extrait certifié conforme
je certifie que le présent acte
a été publié ou notifié selon
les règlements en vigueur

Le Maire
Romain DAUBIÉ

Le Maire
Romain DAUBIÉ